

Dimanche 20 avril 2008
Participants : G.Coupié
Ch. Le Lous

Départ : Lannion, boulevard La Fayette au niveau du Stanco.

Point 1 et 1 bis : Deux possibilités d'accès : l'une via le chemin balisé (1) qui serait à élargir et certainement à goudronner dans les premiers mètres (ravinement), l'autre légèrement en amont (1bis). Cette deuxième entrée offre une meilleure visibilité pour les cyclistes devant traverser la route mais un revêtement adapté serait nécessaire.

Dans les deux cas, la traversée de la chaussée doit être fortement sécurisée (Surélévation,) la route étant passante et la vitesse des véhicules parfois assez élevée.

Point 1



Point 1 bis



Point 2 : Les deux itinéraires se rejoignent environ à ce point. Une signalétique est nécessaire.

Point 2



Point 3 : Panneau à remettre en place et compléter.

Point 4 : Intersection : signalisation à mettre en place sur la route dans les deux sens (attention cycliste ?, voie cyclable ? ..)

Point 4



Point 5 : Intersection offrant très peu de visibilité pour l'automobiliste. Idem point 4.

Point 4



Entre le point 5 et le point 6, élargissement à prévoir + revêtement à améliorer.



Point 6 : Intersection, cf. point 4.
Point 6



Entre 6 et 7 : revêtement à améliorer.

Point 7 : Signalisation : à ce niveau la **voie verte** se transforme en **vélo route**.

Point 7 bis : Ne pas traverser comme le GR mais prendre à droite puis encore à droite au **Point 8**.

Point 9 : intersection : signalisation vélo route.

Point 10 : intersection d'une route à grande circulation (D 38) à Petit Camp ; signalisation vélo route dans chaque sens à mettre en place. Bien marquer la traversée. Prendre tout droit, ne pas emprunter le GR qui longe la RD 38.

Point 11 : ne pas suivre le GR sur la gauche, poursuivre tout droit.

Point 12 : signalisation. Retour sur une portion de voie verte.

Entre 12 et 13 : améliorer le revêtement.

Point 13 : intersection, cf. point 4. retour sur vélo route.

Point 14 : traversée d'un lotissement en création (Roc'h Guen). Prévoir un aménagement sécurisé.

Note : la création d'un lotissement de part et d'autre de la véloroute crée une discontinuité de cheminement et probablement un accroissement de la circulation sur cette portion. Le caractère « touristique et ballade » de cette route doit être conservé grâce à des aménagements adéquats.

Point 14

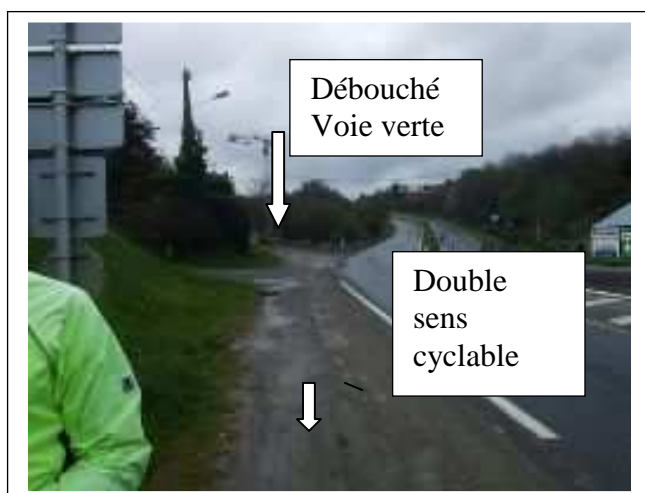


Point 15 : Intersection avec la 2X2 voies Lannion Perros.

Il convient de faire un aménagement spécifique; actuellement il est particulièrement dangereux d'accéder à la voie cyclable en venant de Perros !

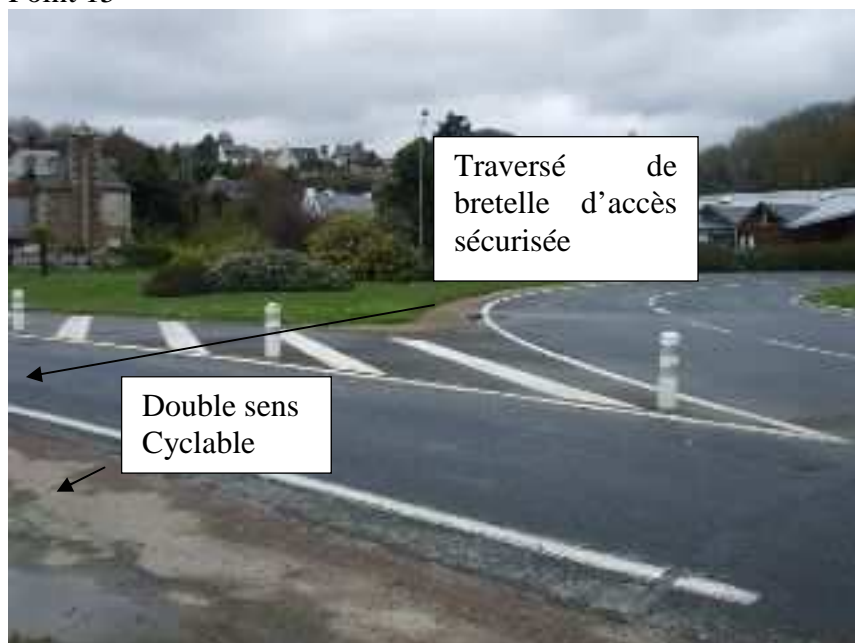
> Création d'un double sens cyclable coté débouché de la voie cyclable

Point 15



> Deux scénarios sont possibles pour l'accès au double sens cyclable pour les cyclistes venant de Perros.

1 - Un accès du rond point avec une traversée sécurisée de la bretelle en provenance de Lannion
Point 15



2 - Un accès depuis le parking de l'esplanade de la douane et traversant la départementale D6 en provenance de Louannec.

Synthèse

Cette voie cyclable Lannion-Perros empruntant l'ancienne voie ferrée « du petit train », relie les deux principales villes du Trégor.

Afin de sécuriser cet itinéraire des aménagements importants mais limités sont nécessaires :

> La première partie (points 1 à 7) peut être considérée comme une voie verte : localement élargir et réaliser un revêtement non bitumé (le tronçon entre les points 5 et 6 est utilisable uniquement par les VTT)

> La deuxième et principale partie pourrait être considérée comme une vélo-route

> L'arrivée sur le rond point de Perros nécessite obligatoirement un aménagement d'autant que cet itinéraire doit rejoindre au niveau de Perros, la « littorale », voie prévue dans le cadre du schéma départemental vélo.

> La signalisation, inexistante actuellement, est à élaborer et à mettre en place

> Cet itinéraire vélo est très agréable et doit conserver son caractère champêtre (cf. point 14)

